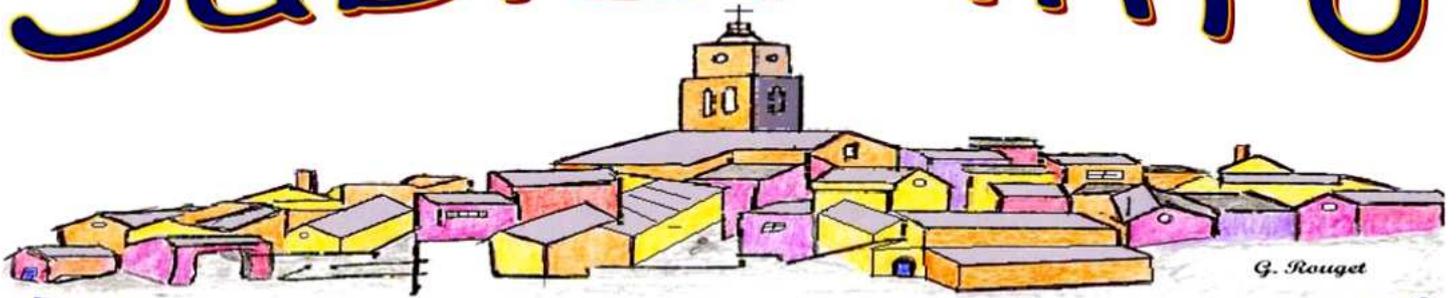


Sablet-info



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Mot du Maire

Octobre 2011



Ce deuxième semestre 2011 met l'accent sur le développement économique de notre petit village, pôle de proximité par la réalisation tant attendu d'une amélioration des voies départementales à l'intersection de Camaret, Violes, Rasteau, et Sablet, ainsi que par l'aménagement des voiries et réseaux de l'extension de la zone d'activité du Camp Bernard.

Le giratoire départemental sur le RD977 permettra de fluidifier et sécuriser la circulation entre les routes direction Orange Avignon Rasteau et Sablet au quartier du Plan. Les maîtrises d'œuvres et d'ouvrage sont menées par le Conseil Général, le suivi du chantier par la Direction Départementale des territoires. Les entreprises retenues pour ces travaux sont les entreprises MISSOLIN de Vaison la

Romaine et BRAJA VESIGNE d' Orange.

L'aménagement de l'extension d'activité du Camp Bernard est réalisé par la Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux (COPAVO). Après avoir acheté les terrains la communauté de communes a déposé un permis d'aménager pour 16 lots, dont 13 lots sont déjà en compromis avec des entreprises, (nature des entreprises intéressées : Plantes et Parfums, Graphiste, Électricité, Équipement auto, Marbrier, Location matériel événementiel, Entretien matériel agricole, Ferronnier, Infographiste, Habillement). La communauté de commune a débuté les travaux de voiries et réseaux nécessaires à cette extension, les entreprises de travaux retenues lors de l'appel d'offre sont MISSOLIN et TEYSSIER de Vaison la Romaine.

Je finirais ce mot en soulignant le travail de rénovation effectué par Monsieur RIPERT Jean. L'ancienne horloge qui se trouvait au sommet de notre clocher a été dégagée puis restaurée. Elle est actuellement exposée à la Maison des Associations, Salle du Moulin, elle fait partie du patrimoine communal.

Je souhaite à tous les Sablétais et Sablétaïnes d'apprécier la douceur automnale parsemée de rencontres gourmandes et ludiques (Festival des soupes, Théâtres à la Salle des Fêtes, Lotos associatifs...)

Claude Raynaud

Publication éditée par la Mairie de Sablet - 84110 SABLET - Téléphone 04.90.46.90.19 - Télécopie 04.90.46.80.12 - e-mail: sabletmairie@wanadoo.fr

Directeur de publication: Claude Raynaud - Rédacteur en chef: Laurent Rambaud.

Comité de rédaction: A. Henny - B. Heman - M. Isenbart - S. Larguier - C Faravel - J.P. Larguier - L. Rambaud - S. Arnaud - G. Rouget, D. Viallant

Mise en page et graphisme: Laurent Rambaud

Imprimerie: MAIRIE DE SABLET

Publication gratuite

Contact: sablet.info@laposte.net

Ne pas jeter sur la voie publique

Sommaire

PAGE 1	<i>Le mot du Maire</i>
PAGE 2	<i>Sommaire - informations divers es</i>
PAGE 3	<i>Infos pratiques</i>
PAGE 4	<i>État civil - Infos divers es</i>
PAGE 5	<i>Pluviométrie- Don du Sang</i>
PAGE 6 - 7	<i>Espace Copawa</i>
PAGE 8-15	<i>Infos municipales</i>
PAGE 16-17	<i>Budget municipal</i>
PAGE 18-20	<i>Vie associative Sablétaïne</i>



Vous pouvez retrouver votre Sablet-info sur le site:

<http://sablet84.free.fr/News/SabletInfo/index.htm>

*Ou le demander par mail
sablet.info@laposte.net*

*Toute l'actualité Sablétaïne sur:
<http://sablet84.skyrock.com>*

Internet Attention aux escroqueries

«Faites un virement pour acheter ce produit sur internet, c'est plus simple»

Escroqueries sur Internet : Transactions virtuelles, pertes bien réelles

«J'ai déniché une annonce proposant une voiture à un prix très attractif. Après plusieurs échanges avec le vendeur, j'ai reçu un courriel au nom du site définissant les modalités de paiement. Je ne me suis pas méfié et j'ai réglé le bien en passant par un service de transfert d'argent. En fait, c'est le vendeur escroc qui avait envoyé ce courriel ! L'argent a été retiré le jour même. Je n'ai jamais reçu le bien que j'avais payé».

- Si je vends ou achète un bien très onéreux, j'organise une rencontre avant la transaction
- Si je vends un bien, j'attends d'avoir reçu matériellement l'argent avant de le livrer

«Je suis votre banque et j'ai besoin de votre mot de passe de connexion»

«Phishing» : un mail ça peut faire très mal

«J'ai reçu un courriel de ma banque me demandant mon identifiant de connexion et le mot de passe de consultation de mon compte en ligne. Ils m'avaient alors expliqué qu'ils avaient besoin de mettre à jour mes données de connexion. Le problème c'est que ce n'était pas ma banque. Mon compte a été vidé».

- Je ne réponds jamais à un courriel qui me demande de transmettre mes coordonnées bancaires ; je sais que ma banque ou toute autre institution de confiance ne me les demandera jamais par courriel
- En cas de doute, j'appelle directement ma banque

«Aidez-moi à toucher mon héritage, vous ne le regretterez pas»

L'escroquerie à l'héritage

«J'ai reçu un courriel d'un inconnu qui m'a proposé de servir d'intermédiaire financier. Il se disait bénéficiaire d'un héritage conséquent qu'il ne pouvait toucher, faute de moyens suffisants pour avancer les frais de succession. Il m'a demandé de lui avancer la somme et proposé de toucher en retour 20% de l'héritage. Je lui ai envoyé l'avance par virement bancaire. Une fois les versements effectués, le contact a été rompu. Je n'ai jamais reçu la commission promise».

- Je n'envoie pas d'argent à un inconnu via un service de transfert d'argent ou par virements bancaires
- Je ne réponds jamais à ce type de proposition

INFOS PRATIQUES

Mairie

Tél. : 04.90.46.90.19 et Fax : 04.90.46.80.12 e-mail : sablet.mairie@wanadoo.fr

Du Lundi au Vendredi, de 8h00. à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers reçoivent sur rendez-vous

COPAVO TEL 04 90 36 16 29 Télécopie 04 90 28 74 30

Bibliothèque 04-90-46-87-26 - e-mail : sablet.bibliotheque@wanadoo.fr

Lundi 15h à 17h - Mercredi 14h à 17h - Samedi 9h à 11h 30

Santé

Médecins : Tél. 04.90.46.93.79

Dentistes : Tél. 04.90.46.90.42 et 04.90.46.98.11

Kinésithérapeutes : Tél. 04.90.46.94.25

Infirmiers : Tél. 04.90.46.96.06 et 04-90-46-82-67

Pharmacie : Tél. 04.90.46.90.16 FAX 04 90 46 80 05 **PHARMACIE DE GARDE pour (Sablet,Vaison,Malaucène)04-90-41-73-32**

Centre anti-poison de Marseille: Tél. 04.91.75.25.25

Sécurité



Gendarmerie : Vaison la Romaine : Tél. 04.90.36.04.17 – ou 17

Pompiers : Tél. 18 et avec portable: 112

SAMU : Tél. 15

EDF/GDF

Sécurité dépannage : Tél. **0810 333 584**

EAU- « SAUR »

Urgences : Tél. : 0 810 074 018 - accueil Rte de Tulette à Sainte Cécile les Vignes 04 90 34 00 82 fax 04 90 34 00 85

ASSAINISSEMENT S.D.E.I. Tel: 0810 439 439 et 0810 739 739

Poste

Tél. : 04.90.46.90.49 et 04.90.46.97.68

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 11h15. et de 14h. à 16h.

Jeudi de 14h à 16h

samedi de 9h. à 11h30 pas de lever du courrier le samedi

Syndicat d'Initiative Sablet

OCTOBRE à AVRIL: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30

MAI à mi JUIN: même jours de 10h à 12h et de 15h à 18h

De mi JUIN à mi SEPTEMBRE: ouvert tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h

Tél. 04.90.46.82.46. et 04.90.46.95.57

Écoles

Tél. : 04.90.46.90.46 - Cantines 04 90 46 93 61

Déchetterie de Vaison la Romaine

Tél. : 06.07.98.23.32

Du lundi au vendredi de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h 30 du 1^{er} mai au 31 octobre et 14h00 – 16h30 du 1^{er} novembre au 30 avril

Ouverte le samedi matin de 8 h 00 à 12 h 00

Objets encombrants : prendre contact avec la Mairie de Sablet pour les dates de collecte

Social

Sécurité Sociale : 826 allée Ambroise Croisât, Orange- Tél. : 0820.849.841 et 0820.900.900

Mutualité Sociale Agricole: 63 Grande Rue, Vaison- Tél. : 04.90.36.07.44 (du lundi au vendredi, de 9 h. à 12 h.)

Assistante Sociale en Mairie de Sablet : 2^{ème} et 4^{ème} **mardi** de chaque mois **uniquement sur rendez-vous** (tel 04 90 63 95 00)

Conciliateur de justice

Contactez la Mairie de Vaison au 04 90 36 50 00

Caisse d'allocations familiales

6, Rue Saint Charles à AVIGNON- Tél. : 04.90.27.87.00

Perception de Vaison la romaine

Tél. : 04.90.36.00.29 – Accueil du public du lundi au jeudi de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 16 h- vendredi 8h45-12h/13h-15h45

Architecte Conseil

En Mairie de Sablet: le 3^{ème} mercredi de chaque mois : Monsieur KERAR

Cadastre

132, Allée Auvergne à ORANGE- Tél. : 04.90.51.29.00

Équipement

Subdivision CARPENTRAS 1

Cours Jean JAURES à CARPENTRAS- Tél. : 04.90.67.63.47

Assurance Groupama

Les lundi, mardi et vendredi de 8 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h.

Le jeudi sur rendez-vous. Tél. : 04.90.46.92.43 et Fax : 04.90.46.72.93 en cas d'urgence le 0820 207 207

Syndicat d'initiative

**NOUVEAUX
HORAIRE**

INFOS PRATIQUES

suite

État Civil



NAISSANCES

NABONNE Timéo André David le 24 avril 2011 à Orange
DAUBERT Antonin le 04 juin 2011 à Carpentras
AZAKIR Leïla le 26 juin 2011 à Orange
ALFARDOUS Lucas François Adam le, 30 juin 2011 à Carpentras
ORSATELLI CHARPIER Neil Sacha Timothé, né le 15 Octobre 2011 à ORANGE
GINER Juliette Victoire née le 21 OCTOBRE 2011 à AVIGNON



MARIAGES

ER-RAS Aze.Eddine et HMIHAM Fatima le 23 avril 2011 à Sablet
SIGNOR Florian et SANCHEZ Céline Isabelle Constanza le 21 avril 2011 à Sablet
EL KAOUINI Hakin et LAKHLIFI Ouafila le 21 mai 2011 à Sablet
EL HARDA Hicham et RAMI Latifa le 28 mai 2011 à Sablet
RAHMANI Farid et ER RAOUI Hanane le 15 octobre 2011 à Sablet



DECES

GRANGEON Paul le 24 février 2011 à Orange
BEY Marie-Hélène Vve Guittet le 16 mai 2011 à Sablet
RIGAUD Raymond Luc le 14 mai 2011 à Orange
TOLEDANO CASTILLA Augustin le 23 mai 2011 à Vaison (MdR)
GIRAUD Rose Marthe Vve ROUMANILLE le 08 juin 2011 à Orange
MOREL Marcel Léon Arsène le 02 juillet 2011 à Vaison (MdR)
SAMPER Isabelle épouse GRAND le 24 juillet 2011 à Carpentras
CHAVE Marinette Magdeleine Denise épouse ANDRE le 20 out 2011 à Sablet
VOULAND Jean Marie le 17 décembre 2011 à Sablet (MdR)
CAVAGNA Gian Franco le 20 septembre 2011 à Sablet (MdR)

Mireille Isenbart

Communiqué Municipal

CALENDRIER ANNUEL DES PERIODES

D'INCINERATION DES VEGETAUX ET EMPLOI DU FEU

Règlementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, garrigues et maquis.

DU 01 JANVIER AU 28 FEVRIER	PERIODE AUTORISEE
DU 01 MARS AU 15 AVRIL	INTERDICTION (sauf dérogation)
DU 16 AVRIL AU 31 MAI	PERIODE AUTORISEE
DU 01 JUIN AU 15 OCTOBRE	INTERDICTION (Sauf dérogation)
Du 15 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE	PERIODE AUTORISEE

INTERDICTION EN TOUTE PERIODE SI MISTRAL DE PLUS DE 40 KM/H.

Pluviométrie

MOIS	PLUIE	MOYENNE/ 15 ANS
Avril 2011	12 mm	68 mm
mai 2011	14 mm	70 mm
Juin 2011	40 mm	41 mm
Juillet 2011	57 mm	37 mm
Aout 2011	49 mm	47 mm
Septembre 2011	36 mm	99 mm
Octobre 2011	34 mm	97 mm

Au 31 octobre il était tombé 408 mm de pluie contre 819 mm en 2010 à la même date.

Laurent Rambaud

Don du Sang

la Prochaine collecte de Sang à Sablet
aura lieu,

A LA SALLE DES FETES DE SABLET

Le Mardi 29 Novembre 2011 de 15h30 a 19h30



Pour nous joindre: Donneur-sang.sablet@laposte.net

Claude Faravel



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en

Octobre, Novembre, Décembre 1995

*Sont priés de venir s'inscrire sur les listes de recensement militaire
dés leur seizième anniversaire
*Ou au plus tard le mois suivant.**

*Inscription en mairie de Sablet
Du lundi au vendredi
AUX HEURES D'OUVERTURE*

Le Secrétariat

RELEVEZ LE DÉFI FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE : FAITES DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE !

La Communauté de communes Pays Vaison Ventoux (COPAVO) est une des collectivités marraines du défi Familles à énergie positive lancé sur le Haut-Vaucluse par le Ceder* en partenariat avec le Pays Une Autre Provence. De novembre 2011 à mai 2012, ce sont notamment les familles des 17 communes de la Copavo qui sont invitées à se mobiliser pour ce grand pari en faveur de l'environnement.

Nous le savons tous, face au changement climatique, il est de notre ressort de faire des économies d'énergies pour enrayer le réchauffement de la planète. Nous pouvons le faire chacun à notre niveau, sans investissement préalable, en changeant nos comportements au quotidien. Faire des économies d'énergie dans sa maison permet de préserver l'environnement, mais aussi de faire des économies tout court, alors rejoignez-nous !

Objectif : 8 % d'économies d'énergie

Les participants au défi Familles à énergie positive (FAEP) ont pour but d'économiser un maximum d'énergie pour tenter d'atteindre au moins une baisse de 8 % de leurs consommations (les gagnants de certaines régions arrivent jusqu'à 46% d'économie !). Cet événement, qui prendra place du 1^{er} novembre 2011 au 1^{er} mai 2012, est avant tout ludique et convivial. Tout au long du défi, des moments d'échange seront proposés, notamment au travers de 3 grandes rencontres qui seront l'occasion de partager des astuces au sein des équipes, mais aussi de participer aux animations proposées (jeux, quizz, expositions...).

Comment participer ?

Le principe est de constituer des équipes regroupant plusieurs familles (environ une dizaine de foyers par équipe, sachant qu'une personne peut représenter 1 foyer).

Pour s'inscrire, vous pouvez :

- soit proposer votre équipe au Ceder si vous connaissez déjà plusieurs familles désireuses de participer avec vous (des amis, votre famille élargie, des collègues, les membres de votre association...)
- soit proposer directement la candidature de votre famille seule au Ceder, pour rejoindre d'autres foyers déjà inscrits afin de constituer une équipe

L'un des membres de chaque équipe sera désigné comme « capitaine » et sera formé par le CEDER. Il accompagnera et motivera son équipe pour faire un maximum d'économies d'énergie au travers d'éco-gestes en électricité, chauffage et eau. Cette démarche se fait uniquement sur le comportement et non sur des investissements.

Vous aussi, devenez une famille à énergie positive et rejoignez le défi. **Les inscriptions sont ouvertes ! Rendez-vous directement sur haut-vaucluse.familles-a-energie-positive.fr ou contactez le Ceder au 04 90 36 39 16 ou encore faep@ceder-provence.org**

* CEDER : Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables



Recyclons pour le Téléthon

**Du 3 novembre au 3 décembre 2011 dans toutes les communes de la Copavo :
+de tri sélectif = + pour le Téléthon**

Pendant un mois : votre geste pour l'environnement devient aussi un geste pour la solidarité !

Pour la deuxième année, la Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux (Copavo) a décidé de s'engager aux côtés de l'Association Française contre les Myopathies en participant au 25^{ème} Téléthon qui aura lieu les 2 et 3 décembre prochains. Pour cela, la communauté de communes organise l'opération « Recyclons pour le Téléthon » avec l'ambition d'allier solidarité et protection de l'environnement.

Le principe

Chaque matériau récupéré par le biais de la collecte sélective devient une matière première secondaire pour sa filière de recyclage et a donc une valeur marchande sur le marché. Pour contribuer au Téléthon, l'ensemble des matériaux collectés dans les poubelles de tri sélectif, du 3 novembre au 3 décembre 2011, sur toutes les communes de la Copavo, sera revendu aux industriels au profit du Téléthon.

Vous pouvez donc, vous aussi, contribuer facilement au Téléthon par un geste simple effectué au quotidien : trier plus et mieux ! N'hésitez pas à demander le guide du tri sélectif à la Copavo si vous ne l'avez pas (ou rendez-vous sur www.copavo.fr), il vous donnera des indications qui vous permettront de vérifier si vous triezy bien tous les déchets qui peuvent l'être. L'opération concerne les emballages légers collectés dans les bacs à couvercle jaune, le papier dans les bacs à couvercle bleu et le verre dans les colonnes à verre.

Du 3 novembre au 3 décembre 2011, en triant vos déchets sur les communes de la Copavo, vous réalisez un geste fort pour l'environnement et la solidarité.

Réservez votre bac à compost avec la Copavo !

Comme en 2002 et 2004, la Communauté de communes Pays Vaison Ventoux a relancé une campagne d'achat collectif de bacs à compost pour favoriser un jardinage plus naturel sur le territoire, et inciter chacun à réduire son volume de déchets. Grâce au principe de commande en nombre, et avec la prise en charge d'une partie du coût du composteur par la Copavo, le tarif proposé pour acquérir ce matériel est réduit pour le particulier. Renseignez-vous !

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Alors pourquoi ne pas commencer par le compostage domestique? Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... les avantages sont en effet nombreux !

*Pas besoin non plus d'être un jardinier averti pour produire son propre amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin, d'autant que cela procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets **Obtenir un bac à compost***

Effectuez votre réservation dès à présent et jusqu'au 15 novembre 2011 :

Par Internet sur www.copavo.fr

Par téléphone au 04 90 36 16 29

Coût : 25€, règlement à effectuer lorsque vous viendrez chercher le matériel à la Copavo.

Descriptif technique :

400 litres

Plastique recyclé

Coloris noir

Dominique Viallant

Prévention et lutte contre l'ambrosie *L'affaire de tous, la responsabilité de chacun*

L'ambrosie est une plante très allergisante qui prospère dans les terrains dénudés, les terres rapportées (remblais), peu ou pas végétalisées, les sols peu ou pas entretenus. Plante dangereuse pour la santé (rhinites, urticaires, eczémas, conjonctivites, trachéites, asthme) par son pollen transporté par le vent. Son éradication est une affaire de santé publique.

L'ambrosie s'étale sous forme de buisson. Sa tige

verte et rouge violacé, couverte de poils blancs assez souples, peut aller jusqu'à une hauteur de 2 mètres. Les feuilles sont très découpées et d'un vert uniforme sur les deux faces. Ses fleurs, en longs épis de petites fleurs vert jaune, sont situées à l'extrémité des tiges.

Levée au printemps, sa croissance s'effectue en juin et juillet, sa floraison en août et la pollinisation en septembre. L'émission de pollen se poursuit jusqu'en octobre. Afin de réduire l'exposition de la population à son pollen, propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quel titre que ce soit, doivent impérativement détruire cette plante et en prévenir la repousse.

Pour en savoir plus : www.ambrosie.info.

Gilbert Rouget

Nouvelle réglementation sismique

Si je reviens sur cet aspect du risque naturel, évoqué sur le Sabliet Info n° 31, c'est que depuis le 1^{er} Mai 2011 est applicable le nouveau zonage réglementaire de sismicité. Celui-ci a été généré par les avancées scientifiques et l'arrivée du nouveau code européen (Euro code 8) de construction. Il va fortement impacter la construction, qu'elle soit nouvelle ou à vocation de modification, voire d'extension. La zone de sismicité 0 est devenue zone de sismicité 1, caractérisée

par un aléa très faible, la zone 1 a est devenue 2 (aléa faible), la zone 1 b est devenue 3 (aléa modéré), la zone II est devenue 4 (aléa moyen) et enfin la zone III est devenue 5 (aléa fort).

Sur la carte du Vaucluse, notre commune est passée d'un aléa faible (1 a), à un aléa modéré (3), c'est-à-dire que Sabliet a monté d'un cran dans l'échelle des aléas. Cette montée d'un niveau n'est pas spécifique à notre commune. Il en est de même dans tout le département et le territoire national. Pour déterminer cette nouvelle cartographie de l'aléa sismique, on est parti non plus

d'une approche déterministe, mais d'une étude probabiliste.

Si l'Euro code 8 ainsi que les normes actualisées précisent les règles nouvelles de construction, les Décrets et l'Arrêté, du 22 Octobre 2010, définissent les paramètres qui permettent de décrire les spectres de réponses qu'utilisent les ingénieurs structures, pour caractériser la réponse d'un bâtiment aux séismes.

La prégnance des événements du Japon nous rappelle l'importance de cette montée en charge réglementaire.

Gilbert Rouget

Produits phytosanitaires Local et procédure de stockage

Il faut les entreposer selon les règles. Cela assure la sécurité des personnes et conserve la qualité des produits. On gagne aussi en efficacité dans la gestion des stocks.

1°- Il faut aménager un local spécifique fermé à clé, aéré et sec, hors gel et frais.

2°- Il faut une installation électrique en bon état, aux normes, et un éclairage suffisant.

3°- Il faut une aération haute et basse.

4°- Les étagères doivent être en fer.

5°- Il faut afficher dans le local les consignes de sécurité et les numéros d'appels d'urgence.

6°- Il faut dans le local un bac avec une matière absor-

bante et une pelle.

7°- Le sol doit être étanche avec une cuvette de rétention.

8°- Il faut conserver les emballages d'origine et les étiquettes.

9°- Il faut séparer les comburants et les inflammables.

10°- Il faut ranger les produits par familles.

11°- Il faut isoler les produits très toxiques, les produits toxiques, des autres.

12°- Il faut séparer les corrosifs acides des corrosifs basiques, équipés de bacs de rétention.

13°- Il faut stocker les bidons rincés dans un sac spécifique, les bouchons à part.

14°- Il faut un point d'eau à proximité.

15°- Il faut un extincteur dans le local.

Gilbert Rouget

Infos Municipales

Collecte D.E.E.E

Une collecte DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) a été mise en place depuis le début du mois de Mai, sur notre déchetterie intercommunale.

Les DEEE sont séparés en 4 flux bien distincts .

1/ GEM Froid : Gros électroménager produisant du froid :

-On entend « par froid » ou GEM Froid, tout appareil contenant des fluides frigorigènes. Ces appareils contiennent des substances chimiques (CFC) dangereuses pour la couche d'ozone.

Dans cette catégorie on trouve :

- Réfrigérateur
- Congélateur
- Cave à Vin
- Climatiseur
- Autres appareils à fluide frigorigène

2/ GEM : Gros électroménager :

-On entend par « GEM », tout appareil de gros électroménager hormis le gros électroménager contenant des fluides frigorigènes.

Dans cette catégorie on trouve :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| - Lave-linge | - Purificateur d'eau |
| - Sèche-linge | -Chauffe-eau |
| - Lave-vaisselle | -Convecteur, radiateur |
| - Cuisinière | -Sèche serviette |
| - Four | -Autres électroménagers |
| - Table de cuisson | |
| - Hotte | |
| - Four à micro-ondes | |
| - Radiateur | |

3/ Ecrans :

-On entend par « écran », tout appareil contenant un écran à tube cathodique ou un écran plat dont la diagonale est supérieure à 7 pouces, soit 18 cm.

Dans cette catégorie on trouve :

- Télévision
- Moniteur d'ordinateur
- Ecrans plats (écrans plasma, LCD,...)
- Ordinateur portable
- Télévision à rétroprojection
- Oscilloscope

Infos Municipales

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Nous rappelons à tous que la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales de la commune est fixée au
 VENDREDI 30 DECEMBRE 2011 à Midi.

Rappel des conditions d'inscription :

*être de nationalité française (ou européenne pour l'inscription sur les listes électorales européennes servant aux élections municipales et européennes)
n'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par les articles L5 à L7 du code électoral
être âgé de 18 ans au plus tard le dernier jour de février
attester jouir de ses droits civiques, tant en France que dans son état d'origine articles L5 et L7 du code électoral.*

En outre, dans les deux cas, pour être inscrit dans une commune, il faut soit :

*y posséder son domicile tel qu'il est déterminé par le code civil
y avoir sa résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février
y être inscrit pour la 5^{ème} fois sans interruption au rôle des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune.*

Se présenter en mairie muni,

*- d'une pièce d'identité ou du titre de séjour pour les européens,
- d'un justificatif de domicile et éventuellement de votre ancienne carte d'électeur
- ou d'un certificat du percepteur ou de l'inspecteur des impôts pour les inscriptions au titre de contribuable de la commune.*

Nous rappelons à tous :

que votre commune d'inscription a la possibilité de vous radier d'office si plus aucun lien, (y être domicilié ou payer des impôts, ..) ne vous rattache à elle.

Pensez à vous inscrire dans votre nouvelle commune de domicile.

Mireille Isenbart

Enquête, relations familiales intergénérationnelles

L'INSEE réalise, entre le 26 septembre et le 26 novembre 2011, une enquête sur "l'étude des relations familiales intergénérationnelles".

L'INSEE interrogera, en France métropolitaine, de nouveau 7500 personnes ayant déjà répondu à un questionnaire en 2005 et/ou en 2008 afin de faire le point sur leur situation. cette étude permettra de mieux comprendre comment et en fonction de quels événements les femmes et les hommes prennent telle ou telle décision dans le domaine de leur vie familiale, professionnelle, et de voir comment ils sont aidés ou comment ils viennent en aide à leur entourage.

Plusieurs pays européens se sont concertés pour mener cette grande enquête internationale sur les questions de la famille. En effet, en l'espace de trente ans, la famille a connu des changements importants en Europe.

Dans notre commune, quelques personnes ayant déjà répondu à l'automne 2005 et/ou 2008 seront sollicitées. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec elles. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réservez.

Agnès Henny

Infos Municipales

Sécurité routière Tous responsables

**À partir du 1^{er} janvier 2011,
7 heures de formation sont obligatoires
avant de conduire
un 125 cm³ ou un « scooter à trois roues »**

Le ministère de l'intérieur confirme qu'à compter du 1^{er} janvier 2011 une formation de 7h sera obligatoire pour tous les titulaires du permis B qui souhaitent commencer à conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ ou un « scooter à trois roues » de plus de 50 cm³.

Un scooter à deux ou trois roues ne se conduit pas comme une voiture

Sécuriser l'usage du deux roues-motorisé est un enjeu majeur de sécurité routière : en dix ans, la mortalité concernant cette catégorie d'usagers est passée de 9 à 28 % des personnes tuées sur la route.

Cette situation s'explique en partie par l'augmentation du parc roulant et par le transfert de bon nombre de titulaires du permis B qui ont opté pour un deux-roues motorisé notamment pour la conduite en ville.

Comme il en avait été décidé en comité interministériel de la sécurité routière du 18 février 2010, **une formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm³ et qui n'en ont pas conduit au cours de ces 5 dernières années.**

Cette obligation, souhaitée par les représentants d'associations d'usagers motocyclistes qui participent à la concertation deux-roues organisée par la Sécurité routière depuis juin 2009, entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011. Cette formation spécifique sera dispensée par une école de conduite ou une association agréée. À l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite.

Les usagers ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq dernières années sont exemptés de cette formation.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, les conducteurs de motocyclette légère ou de tricycle à moteur présenteront soit, ce certificat de formation, soit, un « relevé d'information » fourni par leur compagnie d'assurance, attestant de l'antériorité de la conduite d'un deux-roues motorisé. Le non respect de cette réglementation sera passible d'une amende de 4^{ème} classe (135 €).

Laurent Rambaud

APRÈS LES VENDANGES

Les Ateliers du Regard présentent le
12^{ème} Festival d'Automne



Dans le cadre du 12^{ème} festival d'automne

Nancy Huston & Jean Philippe Viret Trio
Présenteront la Pièce

LE MÂLE ENTENDU

**Le samedi 3 décembre à 20h30, salle des
fêtes de Sablet**

Tarifs 12 euros, réservations 04 90 46 99 57

Festival des Soupes 2011



- Samedi 15 octobre à Roaix (écoles)
- Mercredi 19 octobre à Buisson (salle des fêtes)
- Vendredi 21 octobre Vallée du Toulourenc à Brantes (la Grange).
- Lundi 24 octobre à St Marcellin les Vaison (écoles)
- Mardi 25 octobre à Sablet (salle des fêtes)

- Samedi 29 octobre à Entrechaux (Mairie)
- Lundi 31 octobre à Villedieu (salle des fêtes)
- Vendredi 4 novembre à Puyméras (salle des fêtes)
- Samedi 5 novembre à Crestet (salle des fêtes)
- Mardi 8 novembre à Cairanne (salle des fêtes)
- Mercredi 9 novembre à Vaison-la Romaine (Espace Culturel)
- Vendredi 11 novembre à Saint Romain en V. (salle des fêtes)
- Samedi 12 novembre à Séguret (salle des fêtes)
- Mardi 15 novembre à Rasteau (centre d'animation rural)

Le final à l'Espace Culturel de Vaison la romaine

- Samedi 19 novembre : La Grande Finale : Apéritif géant offert par les 17 villages dans des stands/vitrines. Défilé des villages ; Dégustation des 15 soupes en lice ; prix du jury et prix du public pour la soupe "Coup de Coeur" de l'année. Soirée dansante avec repas "la marmite des Louchiers", soupe géante, vins et fromages.

Laurent Rambaud

En passant par la bibliothèque...

Contes en Voconces

Après le succès rencontré l'année dernière, les bibliothèques participantes de la COPAVO ont souhaité renouveler ce projet. Cette année l'éducation nationale participera et de fait permettra à tous les élèves des écoles du Haut Vaucluse (Cairanne-Rasteau-Roaix-Sablet-Séguret-Villedieu) d'assister aux spectacles :

- cycle 1 (3-5 ans) le conte **Boucle d'or et les trois ours** avec Nina colporteur d'histoires Patricia Giannico,
- cycle 2 (5-7 ans) **l'enfant d'éléphant** de Y. Degruel,
- cycle 3 (7-10 ans) **face à face** de P. Lorient (mime).

Les rencontres se dérouleront du 21 novembre au 4 décembre 2011.

Les déplacements seront organisés et pris en charge par le réseau Haut Vaucluse.

Le CAC Centre d'Animation Culturel, la COPAVO ainsi que les municipalités financeront la prestation des intervenants.

Une valise guyanaise à la bibliothèque...

Annie Martin de passage à Sablet nous invite à découvrir des livres et artisanat venant de Guyane. C'est autour de superbes affiches données par le Comité du tourisme de la Guyane de Cayenne que les enfants des classes du primaire de l'école ont découvert ce département français si loin de chez nous. Des tortues en bois, le costume de la coupeuse de canne à sucre, un banc sculpté en bois de cajou, un collier confectionné avec des graines... tous ces trésors ont été admirés, et c'est en écoutant le conte guyanais : « Comment les couleurs vinrent aux oiseaux » de Joanna Troughton que l'heure guyanaise s'est terminée...

Merci Annie MARTIN et bon retour...

Les nouveautés sont arrivées, venez les découvrir...

Pour Adultes

Qu'allons-nous faire de vous ?	Marie HENNEZEL
Quand reviendras-tu ?	M.HIGGINGS CLARK
Neuf dragons	Michael CONNELLY
L'armée furieuse	Fred VARGAS
Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire	Jonas JONASSON
Freedom	Jonathan FRANZEN
Les souvenirs	David FOENKINOS
Le mas des tilleuls	Françoise BOURDON

En gros caractères

Les jacinthes sauvages	Albert DUCLOZ
La grotte aux fées	M-Bernadette DUPUY
Rue des hortensias rouges	G-Patrick GLEIZE
Les anges de Jaipur	Eric LE NABOUR
L'héritière de Jacaranda	Tamara Mc KINLEY
Un jour	David NICHOLLS

Pour Enfants

Lili se dispute avec son frère	D. de SAINT MARS
Le père de Max et Lili est au chômage	D. de SAINT MARS
La petite poule rousse	P. DELYE
La grenouille à la grande bouche	E. NOUHEN
Nous on va à l'école en dinosaure	J. LIU

Sylvie Languier

Les émetteurs du Gard (Montpellier et Alès) vont cesser d'émettre en analogique et vont basculer en numérique dans la nuit du 28 au 29 novembre 2011. Pour les personnes qui reçoivent la télévision analogique par ces émetteurs, (une grande partie de Sablét est concernée), elles devront s'équiper d'un adaptateur TNT simple qui coûte de 20 à 50 euros, ou acheter une télévision récente équipée d'un tuner TNT. Un émetteur TNT numérique très puissant a été mis en service à Privas (Ardèche) au mois d'octobre 2010 et couvre ainsi une partie du secteur. Pour tous renseignements consultez les numéros 09 70 81 88 18, ou votre revendeur

La télévision numérique, à quoi ça sert?

L'arrêt de la diffusion analogique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes (notamment des chaînes en haute définition) ainsi que de nouveaux services (Internet haut débit sur tout le territoire.

Laurent Rambaud

Office du Tourisme



Malgré un mois de juillet un peu morose sur le plan météo, la saison estivale a été haute en couleurs et en participation touristique. L'activité de l'office du tourisme n'a pas faibli bien au contraire puisque une trentaine de personnes ont franchi la porte de l'office tous les jours. Des touristes de toutes nationalités, Brésil, Japon, Israël, ... une vingtaine au total.

Les activités de plein air, les hébergements, les festivités, et les domaines vinicoles ont fait l'objet de demandes de renseignements permanentes.

Les visites guidées du village, menées de mains de maîtres par Mme Victor, Mme Mulard et Mr Rouget, tous trois bénévoles, ont eu un véritable succès. Les dégustations de vins offertes en fin de visite par les vignerons ont fait l'unanimité auprès des vacanciers.

Les brocantes, les vides greniers, la journée des arts ou 1900, la fête votive et bien d'autres manifestations encore ont fait partie de l'activité estivale Sablétaise.

Séverine Amaud

ERDF et les réseaux du futur

Des préoccupations sont apparues tant au niveau national qu'européen, pour équilibrer la distribution d'électricité au niveau des zones à risque potentiel de rupture, et intégrer dans tout ce maillage les petits producteurs d'électricité, dont le nombre ne fait que croître, tant avec l'éolien que le photovoltaïque, en raison de l'attractivité.

ERDF a réuni les élus au Pontet pour les informer de la création future au niveau national, d'un réseau intelligent nommé « smart grid ». Ce système permettra d'optimiser production et distribution en intégrant les surplus produits par les consommateurs-producteurs dans le maillage général. Pour suivre en

temps réel avec précision ces mouvements, et procéder à des équilibrages, chaque consommateur sera équipé d'un compteur nouvelle génération appelé « Linky », qui permettra grâce à Internet, un échange de signaux numériques entre l'utilisateur et ERDF. Le centre de gestion pourra ainsi suivre à tout instant la situation.

Pour la Vaucluse, ces compteurs (gratuits) devraient équiper l'ensemble des communes d'ici 2020. Des essais ponctuels probants sont en cours dans quelques départements. Des logiciels très puissants sont élaborés dans le centre de recherches de Sofia-Antipolis, qui permettront de gérer les flux au niveau national mais aussi européen. En effet, la France grâce à sa production nucléaire et

hydraulique, voire thermique, est amenée à vendre du courant aux pays déficitaires, et le système mis au point par ERDF sera parfaitement intégré à cette dynamique. Toutefois, le chauffage électrique étant grand consommateur d'énergie, lors de pics liés aux grands froids, la France fait appel ponctuellement à l'électricité allemande. En raison de l'arrêt de 17 réacteurs outre Rhin, nous risquons des problèmes de coupures à un moment où on en a le plus besoin. Souhaitons-nous des hivers moins rigoureux tant que l'Allemagne n'aura pas installé ses centrales gaz.

Gilbert Rouget

INFORMATIONS MUNICIPALES

Quelques rappels

Nous sommes aux portes de l'hiver. Pensez à faire ramoner vos conduits de cheminée. Aérez régulièrement aux heures chaudes afin d'éviter les dangers résultants d'habitations trop calfeutrées, tels que les risques d'intoxication liés à un chauffage défectueux (monoxyde de carbone).

Protégez vos canalisations contre le gel.

En cas de chute de neige ou de pluie givrante, les riverains doivent balayer leur partie de trottoir et jeter du sable ou du sel pour éviter la formation de verglas, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Le nettoyage des accès et chemins privatifs ne sont pas du ressort des services communaux ou départementaux.

Pour éviter les désagréments prégnants de coupure de courant et/ou de téléphone, pensez à faire élaguer les branches de vos propriétés qui entremêlent vos cablings d'électricité et/ou de téléphone.

Enfin, pour ceux qui doivent circuler en véhicule, faites le avec

prudence, en respectant les restrictions de circulation et déviations mises en place. Facilitez le passage des engins de déneigement, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Sur le domaine public, les canidés doivent être tenus en laisse, et muselés selon leur catégorie définie par la réglementation. Des divagations continuent d'être constatées dans la commune, ce qui va nous amener à faire intervenir la fourrière.

Il est bon de rappeler pour la énième fois que les encombrants, qui sont enlevés deux fois par mois, ne doivent pas être amalgamés avec les ordures ménagères, et que le tri est plus que jamais d'actualité. Que les véhicules circulent toujours trop vite, surtout dans le contexte des écoles et de la crèche, que les travaux qui interfèrent sur le domaine public doivent recevoir autorisation, que les frondaisons des domaines privées doivent être dégagées du domaine public.

Enfin, si la commune a fait curer ses roubines, il appartient aux riverains des roubines privées d'en faire de même, jusqu'à l'axe médian de celles-ci. La saison des pluies arrive avec son cortège de problèmes.

Dynamique communale

En travaux de génie civil lourd, la commune présente deux chantiers importants.

1°- Financé par le Conseil Général qui assure l'ingénierie et le pilotage, l'aménagement du carrefour des RD 977 – RD 69 et RD 23 en giratoire de grand diamètre, a commencé le 29 Août et se terminera en fin d'année. Les entreprises Missolin traite les structures de l'ensemble, Teyssier traite les réseaux secs et humides, Braja les enrobés, Mitracage les signalisations horizontales et CEP Jardins les aménagements paysagers.

Les mises en profil sont terminées, décaissements, remblaiements, ainsi que les bordures et les contre bordures. L'îlot central est en traitement, le câblage ERDF et Télécom seront mis en discrétion. Un plan d'aménagement du centre du giratoire sera proposé à la commune qui demandera au Conseil Général une subvention en vue d'y établir un motif d'évocation culturelle. Des aménagements et des dévoies ont été faits en concertation avec les riverains.

2°- Financés par la COPAVO qui est maître d'ouvrage, les aménagements de la zone d'activités de Camp Bernard ont débuté le 3 Octobre et devraient se terminer fin Janvier, début février 2012. Le maître d'œuvre est le bureau d'études Planisphère, les entreprises Missolin pour les terrassements et les voiries, Teyssier pour les réseaux secs et humides, CEP Jardins pour les structures paysagères. Il faut rappeler que notre zone aura la particularité d'être paysagée, en fonction de l'étude idoine exécutée en amont du projet.

En ce qui concerne la circulation des matériels lourds, elle est délestée en grande partie par les chemins des Rameyrols pour diminuer les contraintes. Les terrassements de fonds de forme avec géotextiles sont terminés, ainsi que l'aire de retournement près le futur bassin de rétention, dont les terrassements sont prévus mi-Novembre. Ceux des cheminements piétons et des fossés sont en cours. Actuellement, le planning est respecté

En ce qui concerne les travaux électriques, les parkings du stade et des écoles sont désormais reliés à l'éclairage public.

Un lampadaire a été implanté au carrefour très passant des rues du Levant, Fortuné Bernard et Boulevard des Remparts. Sa position judicieuse permet une distribution optimale des lumens.

Durant les vacances scolaires, les services techniques avec le concours opérationnel des emplois d'été, ont procédé à divers travaux sur la commune, notamment aux écoles (mises en peinture, faux plafond,..)

Les travaux concernant l'extension des vestiaires du stade sont terminés et ont été réceptionnés. L'ingénierie et la maîtrise d'œuvre étaient assurées par la SICA H.R. de Caumont sur Durance.

Notre station d'épuration a eu fin Septembre une visite de contrôle par l'ARPE. Globalement les résultats sont bons, comme nous a permis de le constater in situ, les résultats décortiqués de l'auto-surveillance. Grâce à la clémence du temps lors de ces dernières vendanges, il y a eu un séchage optimal des boues. En cette période, il faut en compter 10 T. environ par semaine qu'il faut évacuer.

ANALYSE FINANCIERE DE SABLET PAR LA TRESORERIE DE VAISON LA ROMAINE

Le champs de l'étude concerne les exercices sur cinq années consécutives de 2006 à 2010. La commune appartient à la catégorie démographique comprise entre 500 et 1999 habitants.



I/ Fonctionnement de la commune :

Sur la période, **les produits de fonctionnement (Recettes)** ont évolué de 17% soit une augmentation moyenne de 3,40% par an

et représentent en 2010 « 669€ par habitant » ce qui place la commune au dessous de la moyenne départementale et régionale des communes de la même strate démographique (833€/1172€). Les produits de la commune sont constitués de :

51 % d'impôts locaux 31% de dotations d'état
8% de reversement fiscal de la Communauté de commune
6% de produits réels de la commune et de 4% de recettes diverses.

Les impôts locaux représentent en 2010 339€ par habitant soit au dessous des moyennes des communes de même strate départementale 377€ et régionale 472€.



Les charges de fonctionnement (dépenses) ont évolué de 37% soit une augmentation moyenne de 7,40% par an et représentent en 2010 « 615€ par habitant » ce qui place également la commune en dessous de la moyenne départementale et régionale (698€ et 968€)



Les charges de personnel représentent 266€ par habitant et sont nettement en dessous des moyennes des communes de même strate (326€ et 409€).

Il est relevé que les subventions versées sur la période concernée ont augmenté de 173,18% soit 34% par an et représentent 81€ par habitant en 2010 et sont au dessus des moyennes départementales et régionales des communes de même strate (46€ et 79€)



II/ Investissement de la commune :

En investissement les dépenses d'équipement proviennent, pour la période étudiée, essentiellement des travaux de la Maison des Associations, de la voirie, de l'extension des vestiaires du stade, et de l'aménagement du parking. Pour une moyenne de dépenses sur 5 ans représentant 300€ par an et par habitant, inférieure aux moyennes des communes de même strate (dép. 397€, rég. 605€) Les dépenses d'investissement sont essentiellement des dépenses d'équipement pour 83% la commune poursuivant sa politique de désendettement. L'encours de la dette totale étant passée de 393 669€ en 2006 à 219 583€ en 2010.

L'endettement représente 163€ par habitant pour 2010 et est considérablement en dessous de la moyenne des communes (dép 739€ rég 1070€). Et les ratios d'endettement se situent largement au dessous du seuil des 10 % des communes les moins endettées. **Il faudrait environ 3 mois pour rembourser les dettes**

bancaires si les recettes liées au fonctionnement leur étaient intégralement consacrées

Les recettes d'investissement proviennent d'une part de l'autofinancement dégagé du fonctionnement qui a baissé sur la période de 56%, de recouvrement de TVA et Taxe d'équipement ainsi que de subventions état, région, département.

La trésorerie nette de la commune est restée positive pour 2010 pour 535 744€ mais est à analyser au travers des créances différées selon les années



III/ Le Constat :

Le constat effectué indique que la capacité d'autofinancement brute de la commune est en baisse régulière sur la période en raison de l'évolution plus rapide des charges par rapport aux produits de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement des dépenses d'investissement passe de 168 495€ en 2006 à 72 750€ en 2010.

Malgré cette baisse la commune dégage un financement important sur la période étudiée pour budgétiser ces travaux d'investissement grâce notamment aux subventions recouvrement de TVA et TLE.

La politique d'investissement de la commune est modérée et la situe en dessous des moyennes départementales et régionales des communes de la même strate démographique, depuis 2006. La pression fiscale exercée par la commune se situe sensiblement en dessous des moyennes, la collectivité a quelques marges de manœuvre dans ce domaine. **Ce rapport d'analyse financière dont est tiré ce résumé est déposé en Mairie et mis à disposition des administrés**. (en annexe ratios de la commune par rapport aux 58 communes de même strate dans le département et les 243 communes de même strate dans la région PACA).

RATIOS SITUATION FINANCIERE COMMUNE DE SABLET				RATIOS SUITE			
DESCRIPTIF ELEMENTS FINANCIERS	SABLET	communes Vaucluse	communes PACA	DESCRIPTIF	SABLET	communes Vaucluse	communes PACA
total recettes fonctionnement	669	833	1172	Total ressources investissement	405	534	844
dont				dont			
impôts locaux	339	377	472	autofinancement capitalisé	112	137	188
fiscalité reversée	56	82	69	dette	0	138	199
dotations globale DGF	149	149	255	subventions reçues	165	148	215
autres dotations	89	118	173	tva N-2	107	56	76
				Taxe équipement	12	15	21
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				
total charges de fonctionnement	615	698	968	total dépenses d investissement	205	486	811
dont				dont			
personnel	266	326	409	dépenses d équipement	163	381	580
achats et services	188	214	316	capital emprunt remboursé	33	92	150
intérêts d emprunts	9	28	45				
contingents (incendie...)	28	43	61				
subventions versées	81	46	79				

Vie associative

L'extension des vestiaires Baptisée Salle René Ichard



C'est en présence du Sénateur et président du conseil général de Vaucluse Claude Haut, Claude Raynaud maire de Sablet, Christian Gonnet conseiller général, de Serge Ollivier président de dentelles foot ainsi que du président du district Rhone-Durance Bernard Herbert, que l'agrandissement des vestiaires du stade Roux-Curel à Sablet a été inauguré ce samedi 29 octobre. L'extension de 80 m² se compose d'une salle de réunion, buvette, d'un bureau et de nouveaux sanitaires privés et publics équipés pour les personnes à mobilité réduite. L'ensemble des douches existantes a été rénové.

Ce nouvel espace va permettre aux joueurs et aux dirigeants d'évoluer dans de meilleures conditions. Construit il y a une trentaine d'années les anciens locaux vétustes et dégradés ne répondaient plus aux normes de sécurité et aux normes de la fédération de football. Dentelles foot club regroupe plus de 150 licenciés sur trois communes Séguret, Vacqueyras et Sablet. Malgré un très gros effort de la municipalité cette réalisation a pu se faire grâce aux subventions importantes du district et de la réserve parlementaire pour la somme de 50 000 euros. Les dirigeants



et la municipalité ont décidé de baptiser cette salle de réunion au nom René Ichard.

René Ichard décédé le 15 juillet 2006, a été joueur au sein de l'ASS, de 1939 à 1963 puis président du club de 1965 à 1996. Son fils Roger qui fut lui aussi président du Club a retracé, dans une émouvante allocution, la carrière de René, d'abord le personnage en tant que partie prenante de cette association. Un homme droit toujours égal à lui-même dont la générosité et le dévouement étaient sans égal. Un homme de bon conseil a ajouté le président du district, "beaucoup de clubs le prenait pour exemple". Puis il a évoqué pudiquement le père de famille qu'il était dans des termes élogieux. Toujours disponible, très strict sur l'éducation de ses quatre enfants. Notre père a-t-il déclaré, "était un exemple d'honnêteté et de respect, il nous a toujours élevé dans les meilleures conditions possibles, la vie pour lui était un long fleuve tranquille".

Cette inauguration s'est terminée par un vin d'honneur, où chacun, anciens joueurs ou supporters ont pu raconter toutes les anecdotes et souvenirs, qui font de ce club un véritable mythe Sablétais.

Laurent Rambaud

Vie associative

Par Laurent Rambaud

La Bibliothèque prépare
"Contes en Voconces"



10 juin, premier marché forain
À Sablet

Les juilletistes visitent
"Le Gravillas"



Première fête du Tilleul d'Or
Résidents, familles et personnel réunis

Un jour de fête gratuit
Grâce à la country



**Jeannine
Gimenez**

Représentera
Sablet à
La finale du
Concours
des
Soupes
2011 à
Vaison

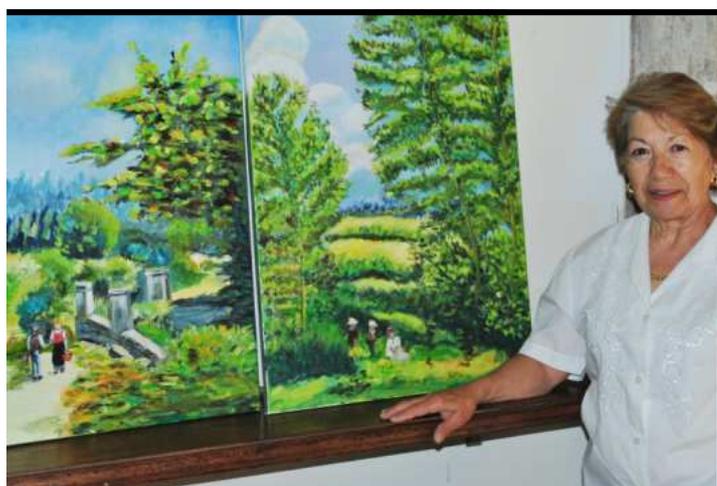
Vie associative

Par Laurent Rambaud

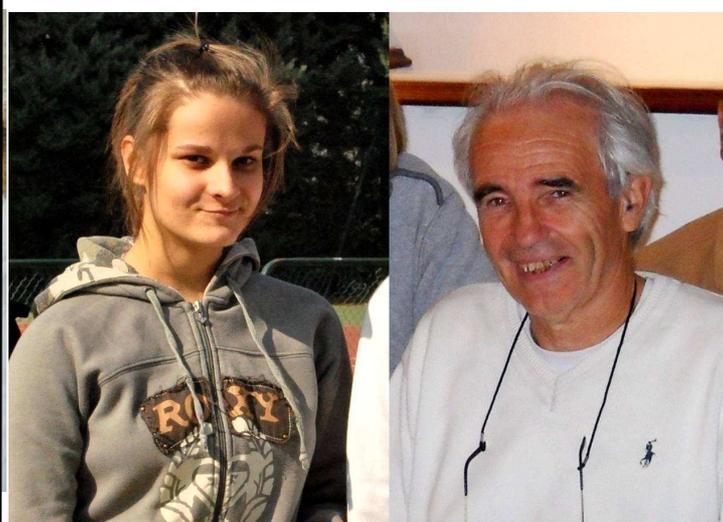


Le cirque Badaboum à l'école

14 futurs collégiens
reçoivent un dictionnaire



Sarita Llovet expose à la chapelle



Camille Agier classée 15-4 par la fédération
de tennis

Guy Mounet prend la présidence du club

Lotos 2011 – 2012

LOTO DES RETRAITES	DIMANCHE 4 DECEMBRE 2011
LOTO DENTELLES FOOT	DIMANCHE 11 DECEMBRE 2011
LOTO DES POMPIERS	DIMANCHE 1 ^{ER} JANVIER 2012
LOTO JOURNEE DU LIVRE	DIMANCHE 15 JANVIER 2012
LOTO DENTELLES FOOT JEUNES	SAMEDI 21 JANVIER 2012
LOTO DES ECOLES	DIMANCHE 22 JANVIER 2012
LOTO DES BARRYS	DIMANCHE 29 JANVIER 2012
LOTO DE LA PECHE	DIMANCHE 5 FEVRIER 2012
LOTO DE LA CHASSE	DIMANCHE 12 FEVRIER 2012

1 CARTON 4 EUROS
3 CARTONS 10 EUROS